

2013

La vie
de la

CLE

Rapport d'activité de la Commission locale de l'eau – n°4 / février 2014

ALBEPierre-BREDONS ALLANCHE ANZAT-LE-LUGUET APCHAT ARDES AURIAC-L'EGLISE
AUTRAC AUZAT-LA-COMBELLE BEAULIEU BEAUMONT BLESLE BONNAC BRASSAC-LES-MINES
BREZONS CELLES CELOUX CHALINARGUES CHAMBEZON CHARBONNIER-LES-MINES
CHARMENSAC CHASTEL-SUR-MURAT CHAVAGNAC COLTINES COREN DIENNE ESPELEM
FERRIERES-SAINT-MARY FRUGERES-LES-MINES GRENIER-MONTGON JOURSAC
LA CHAPELLE-D'ALAGNON LA CHAPELLE-LAURENT LANDEYRAT LASTIC LAURIE
LAVEISSENET LAVEISSIERE LAVIGERIE LEMPDES-SUR-ALLAGNON LEOTOING LEYVAUX
LORLANGES LUBILHAC MANDAILLES-SAINT-JULIEN MARCENAT MASSIAC MAZOIRES
MENTIERES MOLEDES MOLOMPIZE MONTCHAMP MORIAT MURAT NEUSSARGUES-MOISSAC
PAULHAC PEYRUSSE PRADIERS REZENTIERES SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE SAINT-BEAUZIRE
SAINT-BONNET-DE-CONDAT SAINTE-ANASTASIE SAINTE-FLORINE SAINT-ETIENNE-SUR-
BLESLE SAINT-GERMAIN-LEMBRON SAINT-GERON SAINT-GERVAZY SAINT-JACQUES-
DES-BLATS SAINT-MARY-LE-PLAIN SAINT-PONCY SAINT-SATURNIN SEGUR-LES-
VILLAS SOULAGES TALIZAT TIVIERS TORSIAC VABRES VALJOUZE VALUEJOLS
VEDRINES-SAINT-LOUP VERGONGHEON VERNOLS VEZE VICHEL VIEILLESPESE VIRARGUES



*Document adopté par la Commission Locale de l'Eau
le 18 avril 2014*

ARRETE n° 2011-1174 du 3 août 2011 modifiant l'arrêté interpréfectoral n° 2008-350 du 4 mars 2008 fixant le périmètre du SAGE Alagnon

ARRETE n° 2011-975 du 24 juin 2011 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2009-447 du 7 avril 2009 instituant la CLE du SAGE Alagnon et fixant sa composition

S O M M A I R E

1	L'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU SAGE.....	4
1.1	L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE.....	4
1.2	LES REUNIONS.....	6
1.3	COMMUNICATION.....	6
2	LES ETUDES MENEES PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	7
2.1	LA REALISATION DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....	7
2.2	LA REALISATION DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL.....	7
2.3	LES ETUDES COMPLEMENTAIRES DU SAGE.....	8
-	LA REALISATION D'UNE ETUDE DE DETERMINATION DES VOLUMES MAXIMUMS PRELEVABLES.....	8
-	LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC AGRICOLE.....	8
3	LA COMMUNICATION.....	8
3.1	LA LETTRE D'INFORMATION.....	8
3.2	LE SITE INTERNET.....	9
4	LE SUIVI ET LES AVIS SUR LES PROJETS EN COURS.....	9
4.1	LE SUIVI SUR LES PROJETS EN COURS.....	9
4.2	LES AVIS DEMANDES A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	9
5	LES MOYENS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	10
5.1	LES ELEMENTS FINANCIERS 2013.....	10
6	LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2014.....	11

1 L'avancement de l'élaboration du SAGE

1.1 L'état d'avancement de la procédure

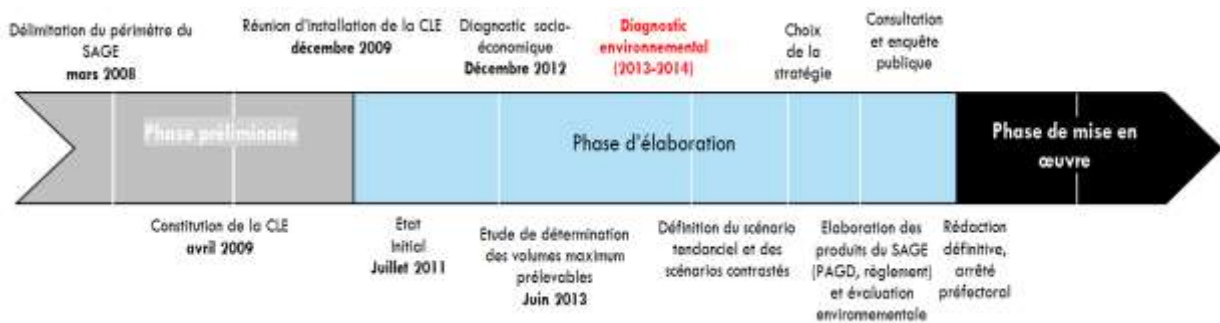
- L'année 2013 a vu l'avancement de la phase de diagnostic du SAGE :

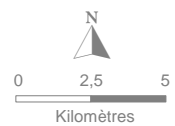
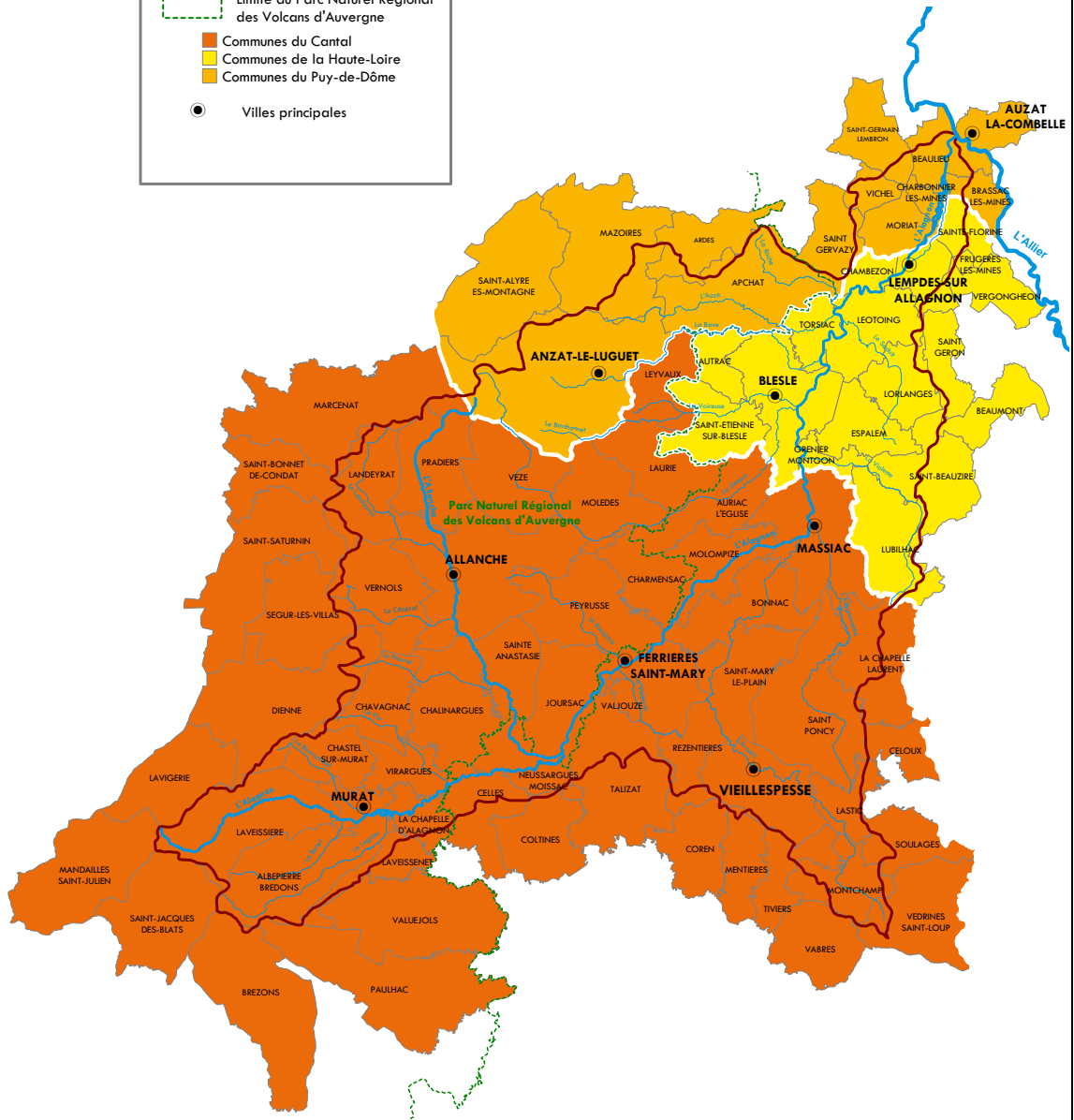
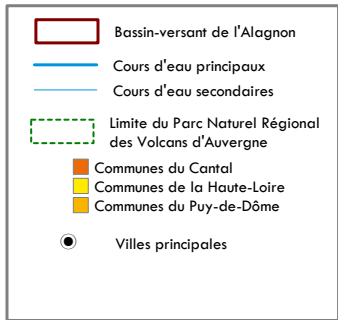
A la suite de la validation de l'état initial en 2011, l'élaboration du SAGE s'est poursuivie par une phase de diagnostic du bassin-versant de l'Alagnon et d'études complémentaires :

- Le diagnostic socio-économique du bassin-versant de l'Alagnon a été réalisé en interne. Sa validation par la CLE a eu lieu le 12 février 2013.
- L'étude de détermination des volumes maximums prélevables a été réalisée par un cabinet privé et validée par la CLE le 19 avril 2013. Cette étude permet d'apporter des connaissances supplémentaires dans le domaine de la gestion quantitative des eaux. Ses résultats sont intégrés au diagnostic environnemental.

- Le diagnostic environnemental multithématique du bassin-versant de l'Alagnon a pu être réalisé en interne suite au recrutement d'une nouvelle animatrice (Véronique MERAND) et au départ de Fabrice JOUANNE. Trois commissions thématiques ont eu lieu entre décembre 2013 et février 2014 aboutissant le 7 février 2014 à validation du bureau et le 21 février 2014 à la validation par la CLE du diagnostic environnemental.

Vous trouverez ci-après un bref résumé de ces études qui sont disponibles soit au Sage Alagnon, soit sur le site internet : <http://www.alagnon-sigal.fr/>





1.2 Les réunions

💧 **La Commission locale de l'eau**

Au cours de l'année 2013, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie deux fois.

- Le 12 février 2013 avait pour ordre du jour :

- Présentation et soumission à validation du rapport d'activités 2012.
- Présentation et soumission à validation du diagnostic socio-économique
- Consultation sur les « Questions importantes et le calendrier de travail » pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne.
- Retour sur la prise en compte de l'avis de la CLE dans le PLU de Laveissière
- Information concernant la modification de la composition du collège des usagers de la CLE
- Présentation des actions réalisées en 2012 dans le cadre du contrat territorial

- Le 19 avril 2013 avait pour ordre du jour :

- Réponse à la consultation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur les questions importantes pour le futur SDAGE.
- Présentation et soumission à validation de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables.
- Points d'information et questions diverses

💧 **Le bureau de la CLE**

Au cours de l'année 2013, le bureau de la CLE s'est réuni deux fois :

- La réunion du 29 janvier 2013 avait pour ordre du jour :

- Avis sur la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la centrale hydroélectrique du Moulin de Gratte-Paille (Neussargues-Moissac)

- Points divers

- La réunion du 19 juillet 2013 avait pour ordre du jour :

- Poursuite de l'élaboration du SAGE (externalisation, budget, ...)
- Diagnostic environnemental du bassin-versant de l'Alagnon (méthodologie/retroplanning)
- Retour sur l'action de communication : « les nouvelles de l'eau » (sondage)
- Avis sur le projet de Plagepomi
- Points d'actualités / Questions diverses

💧 **Les comités de pilotage**

- Le comité de pilotage de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables s'est réuni le 29 janvier 2013 (présentation des dernières phases de l'étude).

💧 **Les commissions thématiques**

- La commission du diagnostic environnemental concernant la gestion équilibrée de la ressource s'est réunie le 13 décembre 2013. Les autres commissions concernant la qualité de l'eau et l'état physique des cours d'eau se sont réunies début 2014.

1.3 Communication

L'année 2013 à vue le lancement du site internet véritable outil de communication et de sensibilisation sur les milieux aquatiques du

territoire et la parution de la lettre N°2 du SAGE « les nouvelles de l'eau ».

2 Les études menées par la Commission locale de l'eau

2.1 La réalisation du diagnostic socio-économique

Suite à la validation de l'état initial, la CLE s'est engagée dans l'élaboration du diagnostic socio-économique de son territoire, réalisé en interne.

L'objectif de cette étude était d'apporter aux membres de la CLE un éclairage sur le poids économique des principales activités économiques ainsi que sur l'organisation des circuits de financements de la gestion de l'eau sur le périmètre du SAGE. Elle servira de base à l'évaluation économique qui sera réalisée lors de la construction des scénarios du SAGE et permettra d'initier la réflexion autour du financement à venir de la mise en oeuvre du SAGE.



L'étude comporte trois parties :

1. La caractérisation socio-économique du bassin-versant.
2. La synthèse des dépenses liées à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques les 11 dernières années et l'analyse des circuits de financement.
3. L'étude des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Le comité de pilotage de l'étude s'est réuni le 22 octobre 2012. Le document final y a été présenté. Des ajouts ont été apportés puis le document a été validé par le comité de pilotage.

Sa validation par la CLE a eu lieu lors de la CLE du 12 février 2013.

2.2 La réalisation du diagnostic environnemental

Cette étape de l'élaboration du SAGE a été réalisée en interne. Elle représente une étape fondamentale pour le SAGE puisqu'elle permet de synthétiser les données disponibles et de définir les enjeux par masse d'eau grâce au diagnostic sectoriel. Les grands enjeux par thématiques ont ensuite pu être déclinés et hiérarchisés à l'échelle du bassin versant.

Dans une démarche de concertation, les acteurs du bassin-versant ont participé à l'élaboration de ce diagnostic à travers la tenue de 3 commissions thématiques entre décembre 2013 et février 2014. Ceci afin d'aboutir à un document partagé par l'ensemble de ces acteurs. Le document a ensuite été validé en CLE du 21 février 2014.



A la suite du diagnostic, ces enjeux seront déclinés en scénarios qui permettront de tester différents moyens (technique, organisationnel, ...) de satisfaire à minima les objectifs définis dans le SDAGE Loire-Bretagne, voire d'aller plus loin.

2.3 Les études complémentaires du SAGE

- La réalisation d'une étude de détermination des volumes maximums prélevables

L'étude de détermination des volumes maximums prélevables réalisée par un bureau d'étude a été validée en CLE le 19 avril 2013.



Destinée à améliorer les connaissances sur la ressource quantitative et les usages associés, cette étude permet à la CLE de disposer de données pertinentes et précises qui seront valorisées lors de l'élaboration des stratégies du SAGE.

- La réalisation d'un diagnostic agricole

Un diagnostic agricole a été réalisé en 2013 par 2 étudiants pendant 5 mois. Basé sur la rencontre de 130 agriculteurs il a permis de réaliser des bilans en termes de flux d'azote, de phosphore et de produits phytosanitaires et une analyse des pratiques.



Ces informations ont permis d'alimenter en données le diagnostic environnemental du SAGE sur cette thématique.

3 La communication

La communication autour du SAGE est essentielle. Pour être efficace, elle ne doit pas seulement s'adresser aux membres de la CLE mais aussi aux collectivités, aux usagers et à la population en général.

3.1 La lettre d'information

Une lettre d'information vulgarisant les travaux de la CLE, informant et sensibilisant les acteurs locaux à certaines problématiques est éditée annuellement.

La seconde lettre d'information a été réalisée avec l'aide d'un prestataire spécialisé en conception graphique. Elle a été diffusée en mai 2013 dans les 8 900 boîtes aux lettres du territoire et auprès des collectivités et des partenaires techniques et financiers.



On a pu noter une augmentation progressive de la consultation du site par les internautes au cours de l'année 2013.

Le coût lié à la création du site est de 9 205 € TTC financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les trois conseils généraux et le SIGAL.

Le coût global de cette action a été de 4 867 €TTC. Ce projet de communication et de sensibilisation est financé par l'Agence de l'Eau, la Région Auvergne et les trois départements.



3.2 Le site Internet

Le site Internet a été créé en 2013. Il permet désormais de communiquer sur les actions et actualités du SAGE et du SIGAL, de présenter les différents outils ainsi que le territoire et de sensibiliser les usagers à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Une newsletter paraît automatiquement au début de chaque mois en fonction des actualités du site.

Il a été réalisé avec l'aide de deux prestataires, l'un spécialisé dans la communication graphique, l'autre dans la création de sites internet.

4 Le suivi et les avis sur les projets en cours

4.1 Le suivi sur les projets en cours

L'un des rôles de la Commission Locale de l'Eau est d'assurer le suivi des projets en cours sur le bassin-versant afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux locaux de la gestion intégrée de l'eau.

- Révision de l'arrêté cadre sécheresse du Puy de Dôme.

Le Président de la CLE et/ou l'animateur puis l'animatrice du SAGE ont ainsi participé aux travaux suivants :

4.2 Les avis demandés à la Commission locale de l'eau

En 2013, la Commission locale de l'eau a été sollicitée pour donner son avis sur des projets en cours. Dans la mesure où le SAGE n'est pas encore approuvé, ces avis sont consultatifs. Les projets concernés étaient les suivants :

- Elaboration du futur SDAGE Loire-Bretagne (questions importantes),

- Avis sur la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la centrale hydroélectrique du Moulin de Gratte-Paille (Neussargues-Moissac)
- Avis sur le projet de Plagepomi 2014 – 2019 : Plan de gestion des poissons migrateurs des bassins de la Loire, de

la Sèvre Niortaise et des côtiers vendéens

Les avis rendus par la CLE du SAGE Alagnon peuvent être consultés sur simple demande ou en consultant les compte-rendu des réunions sur le site internet (<http://www.alagnon-sigal.fr/>).

5 Les moyens de la Commission locale de l'eau

5.1 Les éléments financiers 2013

Le SIGAL assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE pour le compte de la Commission Locale de l'Eau. Des partenaires financiers permettent de soutenir le SIGAL dans cette tâche.

Financiers	Animation (salaire et frais de fonctionnement)	Communication : lettre d'information N°2	Création du site internet	Etude de détermination des volumes maximums prélevables (solde 2013)
Agence de l'eau Loire-Bretagne	35 552 €	2 434 €	4 603 €	31 961 €
Région Auvergne		973 €		
Conseil Général du Cantal		590 €	1 307 €	
Conseil Général de Haute-Loire	2 539 €	<i>dans l'animation</i>	313 €	
Conseil Général du Puy de Dôme	2 009 €		221 €	
FEDER				12 558 €
SIGAL	10 688 €	870 €	2 762 €	18 271 €
TOTAL	50 788 €	4 867 €	9 205 €	62 790 €

6 Les perspectives pour l'année 2014

L'année 2014 verra l'achèvement du diagnostic environnemental du SAGE. Un cahier des charges sera rédigé afin de lancer la suite de l'élaboration du SAGE comprenant notamment la rédaction du scénario tendanciel et des scénarios contrastés, de la stratégie puis des produits du SAGE : le PAGD, le règlement et l'évaluation environnementale.

- Une troisième lettre d'information sera rédigée puis diffusée à large échelle.
- Le contenu du site Internet continuera d'être actualisé et développé selon les besoins et actualités diverses.
- La CLE devra être modifiée suite aux élections municipales de 2014.



Commission Locale de l'Eau - SAGE du Bassin de l'Alagnon
47 rue Jean Lépine
15500 MASSIAC

Contacts :

M. Maurice MESTRE, Président de la CLE
Mme. Véronique MERAND, Animatrice SAGE
Tél. : 04 71 23 07 11

(Standard de la Communauté de Communes du Pays de Massiac)
alagnon.sage@orange.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

